

 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 27 avril 2026 <i>Rapporteur : Monsieur Guy CROSNIER</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2026- 78</p>
---	---	--

**Convention de mise à disposition de service entre la Ville d'Etampes et la CAESE
pour l'organisation de la Foire de l'Essonne Verte 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Bastien SORET, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Angéline CIANCI, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christèle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (71).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Mathilde DESAUTY (par procuration à Paola LENDORMY), Ghania IDRI (par procuration à Patricia BEAUPERE), Olivier SIGMAN (par procuration à Gilles BAYART), Aïcha AHRAOUI (par procuration à Messaoud HAMMOU), Laureen FRESSARD (par procuration à Alexandre-Stéphane HAAS), Patrick THUILLIER (par procuration à Guy DESMURS) (6).

Secrétaire de séance : Madame Carole MISSAULT

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Guy CROSNIER,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-4-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 avril 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Etampes et la CAESE pour permettre à cette dernière l'organisation et la tenue de la Foire de l'Essonne Verte qui se tiendra les 13 et 14 juin 2026,

CONSIDÉRANT que la durée de cette convention est limitée au temps strictement nécessaire à l'organisation et la tenue de cette manifestation,

CONSIDÉRANT le coût unitaire de fonctionnement calculé par la Commune d'Etampes sur la base du compte administratif 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Etampes et la CAESE, annexée à la présente délibération, afin de permettre à la CAESE l'organisation et la tenue de la foire de l'Essonne Verte les 13 et 14 juin 2026,

Dénomination des services ou parties de services	Coût Unitaire de Fonctionnement en euros (CUF) (Base 2025)	Nombre d'unités prévisionnelles mobilisées en heures	Valorisation prévisionnelle en euros
Evènementiel	33,76 €	1 060	35 785,07 €
Manutention	27,87 €	120	3 344,95 €
Voirie	32,40 €	72	2 332,69 €
TOTAL		1 252	41 462,71 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention avec la commune d'Etampes ainsi que tout document afférent,

DIT que la durée de cette convention est limitée au temps strictement nécessaire à l'organisation et à la tenue de cette manifestation,

DIT que le calcul du coût unitaire de fonctionnement est réalisé par la Commune d'Etampes, par services mobilisés, sur la base du compte administratif 2025,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.
Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



La Secrétaire,

Carole MISSAULT



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER